

Certification parentale d'aisance aquatique.

Je certifie que mon enfant dispose de l'aisance aquatique nécessaire à la participation au Mouride.

Soit :

Effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos et une sustentation verticale pendant 5 secondes, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant, nager sur le ventre pendant 25 mètres.

(Ce document peut être obtenu gratuitement en vous adressant à un MNS dans une piscine municipale)

Nom Prénom du représentant légal.

.....

Signature